

2025

Rapport d'activité annuel



APPROUVE PAR L'ASSEMBLEE GENERALE DU 31.03.2026

Rédigé par
Anne-Françoise ZIEGELS
Secrétaire Général et Conseiller juridique

Table des matières

Introduction	3
Composition et représentation	5
Patrick Emonts devient le nouveau Président de l'ABSyM fédérale	5
Rapport sur les activités 2025	6
1. Service juridique	7
2. Communication	8
3. Séminaires accrédités en éthique et économie	10
4. Structure d'appui et d'accompagnement Impulseo	12
5. Partenariats pour nos membres	13
6. Gestion de l'ASBL	15
7. Représentativité	16
Conclusion & Avenir	17

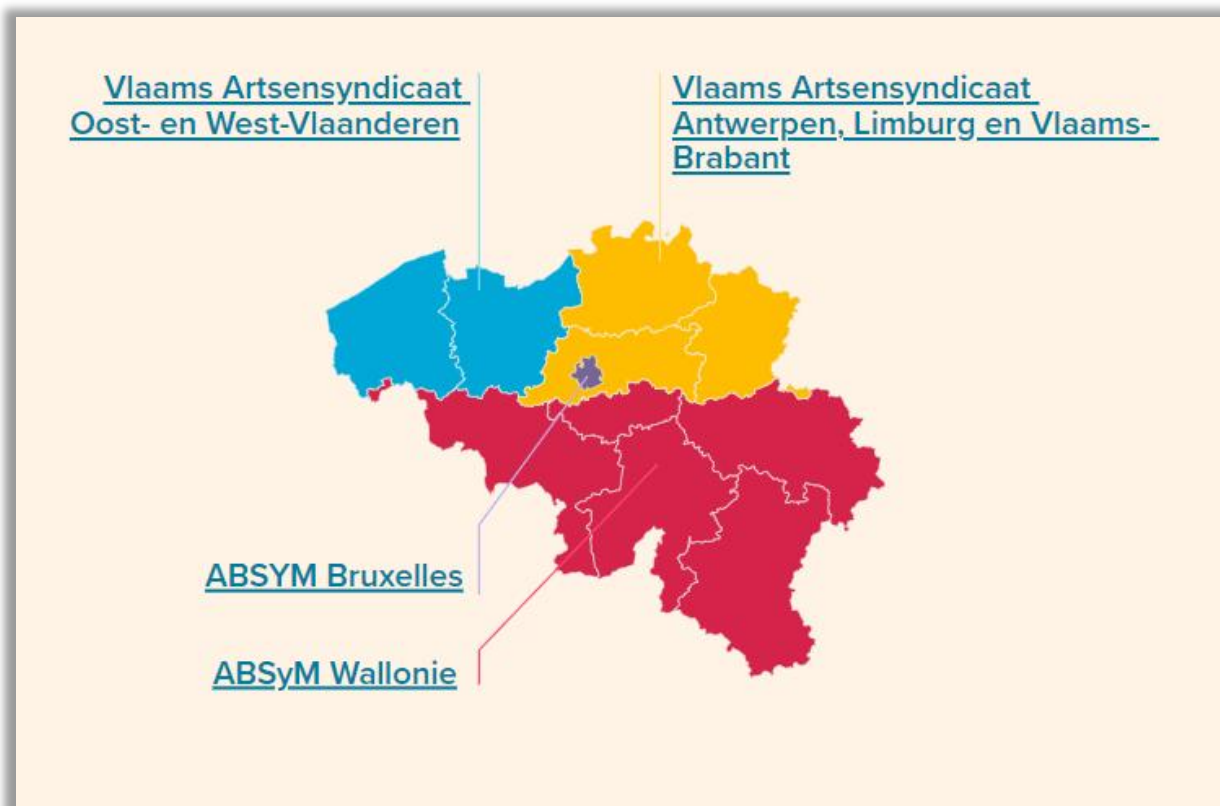
Introduction

L'ABSyM Wallonie – Syndicat des Médecins généralistes et spécialistes wallons¹ est née officiellement le 04.12.2020 du rapprochement des deux plus anciennes Chambres syndicales des médecins de l'ABSyM : celle de Liège-Luxembourg (créée en 1962 par le Dr Henrard, notamment) et celle du Hainaut, Namur, Brabant wallon (créée en 1963 par le célèbre Dr André Wynen). En ne formant plus qu'une seule entité pour toute la Wallonie, notre ASBL est devenue la plus grande Chambre syndicale membre de l'Association Belge des Syndicats Médicaux (ABSyM-BVAS).

L'ABSyM-BVAS est au service des médecins depuis plus de 60 ans. Précisément, elle est l'organisation la plus représentative du corps médical belge, comme cela ressort des élections syndicales organisées par l'INAMI, désormais tous les cinq ans. En d'autres termes, **l'ABSyM est un syndicat qui défend les intérêts des médecins généralistes et spécialistes belges (qu'ils soient francophones, néerlandophones ou germanophones) et est, à ce titre, l'organisation syndicale la plus plébiscitée par les médecins depuis l'instauration des élections médicales en 1998.**

L'ABSyM-BVAS est désormais composée de 4 entités (anciennement appelées «Chambres Syndicales») juridiquement indépendantes les unes des autres qui se répartissent le territoire du Royaume :

- Une pour la Wallonie (Provinces de Liège et de Luxembourg et Provinces du Hainaut, Namur, Brabant wallon) ;
- Une pour la Région de Bruxelles Capitale ;
- Une pour les Provinces de Flandre Orientale et de Flandre Occidentale ;
- Une pour les Provinces d'Anvers, Limbourg et Brabant flamand.



¹ [Retrouvez ici](#) notre Brochure « L'ABSyM Quèsaco ? »

Chaque ASBL (les 4 locales et la fédérale) est gérée au départ d'un bureau composé, en général, d'un secrétariat et d'un service juridique. Le Bureau fédéral, pour sa part, s'appuie sur un service administratif et de communication.

Notre ASBL wallonne est gérée au départ de notre bureau juridique, lui-même dirigé par notre Secrétaire Général. Le Secrétaire Général est chargé de la gestion de l'ABSyM Wallonie, de la direction de ses travaux et de l'activité de ses organes. Avec son équipe, ils assurent le service direct aux membres et le fonctionnement de l'ASBL. Ainsi, l'ABSyM Wallonie vous propose, entre autres, un service juridique de pointe disponible pour répondre à toutes vos questions d'ordre professionnel ; la publication d'ouvrages juridiques ; l'organisation de séminaires accrédités en éthique et économie ou encore la diffusion de notre bulletin reprenant l'essentiel de l'information de notre secteur. Nous sommes également structure d'appui et d'accompagnement dans le cadre des aides Impulseo. Vous retrouverez le listing précis de nos services et avantages [sur notre site](#).

Chaque année, le Conseil d'Administration de l'ABSyM Wallonie établit le rapport de ses activités et de sa gestion de l'année écoulée afin de le présenter à l'Assemblée Générale. Cette année, la présentation se fera lors de l'Assemblée Générale du 31.03.2026.

Pour l'activité financière de l'ASBL, renvoi est fait à la synthèse financière du CA sur la clôture des comptes 2025 ainsi qu'à la proposition commentée de budget 2026. Ces documents seront également soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale du 31.03.2026.

Le rapport d'activité dont il est ici uniquement question est l'occasion de passer rapidement en revue le travail de l'année écoulée. Ce rapport ne traite donc absolument pas de façon exhaustive du travail de l'ABSyM Wallonie en 2025. Par ailleurs, les quelques dossiers exposés le sont brièvement. Pour de plus amples informations concernant ces dossiers, renvoi est fait à nos Bulletins d'information wallons. Eu égard à cette limitation dans les sujets abordés, le bureau juridique reste à votre disposition pour vous fournir toutes les informations complémentaires nécessaires. Vous pouvez nous contacter via les coordonnées suivantes : ABSyM Wallonie – Syndicat des Médecins généralistes et spécialistes wallons, Avenue Prince de Liège, 91, boîte 10 à 5100 Jambes. Tél. 0485/97.21.26. Mail : info@absym-wallonie.be - Site : www.absym-bvas.be.

L'ABSyM-BVAS, c'est entre autres :

- L'organisation de défense professionnelle médicale la plus plébiscitée par les médecins depuis l'instauration des élections médicales ;
 - Quatre bureaux juridiques locaux et un bureau administratif fédéral ;
 - Des milliers de médecins membres ;
 - Des centaines de représentants médecins ;
 - Une présence dans des dizaines d'organes de négociation et de concertation ;
 - Des centaines de réunions par an au niveau fédéral, communautaire, régional, international et local,
 - Des milliers de pages lues, analysées, synthétisées et commentées ;
 - Des centaines de questions juridiques traitées par an.

Composition et représentation

Notre action se réalise, entre autres, par le biais de tous nos représentants. Il s'agit de médecins membres (voire administrateurs) qui consacrent leur temps à la défense du corps médical.

Vous pourrez retrouver la composition précise de notre **Conseil d'administration**² directement sur [notre site](#). Nos administrateurs sont élus pour un mandat de 3 ans. Parmi ceux-ci, vous retrouverez des médecins détenteurs du diplôme de médecine ou ayant fait une formation complémentaire de médecin généraliste ou spécialiste. Par leur âge, sexe, discipline exercée ou répartition géographique, nos administrateurs illustrent la diversité de la pratique de la médecine en Wallonie. Notez que notre Conseil d'administration sera renouvelé en 2026.

Certains de nos administrateurs représentent également l'ABSyM Wallonie au niveau fédéral de l'ABSyM-BVAS (via le Comité directeur, le CA ou encore l'AG).

Par ailleurs, des **Commissions consultatives transversales** ont été créées au niveau wallon : la Commission consultative wallonne des médecins spécialistes (créée en 2024) et le groupe des Médecins généralistes francophones. Les membres intéressés par le fait de s'investir dans ces commission/groupe de travail peuvent nous contacter directement via info@absym-wallonie.be.

Au-delà de nos instances internes, nous avons des dizaines de représentants qui siègent pour notre compte dans différents organes et à différents niveaux :

- au niveau régional : à l'AVIQ, au FAGW, à la PPLW,...
- au niveau communautaire : au CCFFMG, au CMG, à la Commission de Planification francophone,...
- au niveau fédéral : au SPF Santé Publique (Commission de Planification, CFEH, CPNMH, Conseil supérieur des MG et spécialistes,...) ; à l'INAMI (Comité de l'assurance, Comités d'accréditation, SECM, GDA, CCB, CNMM, CRM, CTM, CNPQ,...) ; Mdeon ; CMP ;...
- au niveau international : AMM, UEMO et AEMH.

Patrick Emonts devient le nouveau Président de l'ABSyM fédérale



Fin mai 2025, notre administrateur wallon, le Pr de gynécologie Patrick Emonts, est devenu le nouveau Président de l'ABSyM fédérale, succédant ainsi au Dr Johan Blanckaert. La présidence passe d'un rôle linguistique à l'autre tous les trois ans.

Le nouveau Comité Directeur fédéral est composé comme suit :

Président : Pr Patrick Emonts*

Vice-présidents : Drs Gilbert Bejjani, Johan Blanckaert, Luc Herry* et Christophe Spaas.

Secrétaires généraux : Drs Elodie Brunel* et Yves Louis

Trésorier : Dr Alain Derom

Membres : Drs Salvatore Bonelli*, Marcel De Clercq, Béatrice De Donder, Eddy Deveneyns, Michel De Volder, Xavier Muschart*, Reinhilde Roels et Jos Vanhoof.

² [Retrouvez ici](#) une présentation complète de nos administrateurs et de notre bureau juridique.

* Ces médecins sont des administrateurs de l'ABSyM Wallonie.

Rapport sur les activités 2025



Grosso modo, notre activité se divise en deux grands volets :

➤ **Le travail pour le corps médical :**

- Au niveau de la **défense individuelle** : Les services et avantages destinés uniquement à nos membres. [Retrouvez ici](#) le listing de nos services et avantages ;
- Au niveau de la **défense collective** : Les analyses et l'investissement dans les dossiers concernant le corps médical au sens large ;

➤ **Le travail pour notre organisation :**

- Tout le travail nécessaire au bon fonctionnement et à la vie de **notre ASBL**.
- Tout le travail nécessaire au bon fonctionnement et à la vie du **syndicat ABSyM-BVAS** dont faire partie l'ABSyM Wallonie.



1. Service juridique

Le principal de notre travail consiste en de l'analyse juridique qui intervient dans tous nos secteurs d'activité :

- Nous répondons aux questions juridiques **posées par nos membres**, que ce soit des questions de défense professionnelle d'ordre général (défense collective) ou des questions de défense professionnelle d'intérêt personnel (défense individuelle) ;
- Nous analysons des dossiers concernant **l'ensemble de la profession** (analyse des textes normatifs en projet ou fraîchement adoptés afin d'étudier les répercussions, problèmes et avantages juridiques ainsi que faire des contre-propositions et informer nos membres,...).
- Nous analysons les répercussions des différentes normes sur la vie et les activités de **notre ASBL et du syndicat** et les implémentons (ex : obligation de Federal learning account – abrogé depuis lors ; Facturation électronique PEPPOL ;...).



Bien entendu, ce qui nous prend le plus de temps, c'est le travail en faveur du corps médical (questions posées par des membres ou analyse pour l'ensemble de la profession). Au fur et mesure des années, notre service juridique a su s'imposer comme un allié pour les médecins.

- De 2014 à 2017, nous recevions en moyenne **15 questions** juridiques par mois (chiffre uniquement pour l'ancienne Chambre du Hainaut, Namur, Brabant wallon).
- En 2018, cela est passé à une moyenne de **18 questions** par mois (chiffre uniquement pour l'ancienne Chambre du Hainaut, Namur, Brabant wallon).
- En 2019, cela est passé à une moyenne de **21 questions** par mois (chiffre pour les deux anciennes Chambres wallonnes puisque dès 2019 – càd avant la réunion officielle des deux chambres syndicales wallonnes – les questions juridiques ont été traitées de façon centralisée).
- En 2020, année de covid et de « fusion » des Chambres wallonnes, cela est passé à une moyenne de **40 questions** par mois.
- En 2021, le nombre de questions juridiques posées par les médecins a légèrement diminué puisque le nombre moyen par mois est passé à **31 questions**. Cette diminution est à relativiser parce qu'en réalité c'était l'année 2020 qui fut particulièrement chargée avec le début de la pandémie et la mise en place de l'ABSyM Wallonie.
- En 2022, le nombre de questions juridiques posées par des médecins reste relativement stable puisque le nombre moyen a été de **33 questions** par mois.
- En 2023, nous avons une moyenne de **29 questions** par mois.
- En 2024, nous avons une moyenne de **28 questions** par mois.
- En 2025, le nombre de questions posées par des médecins reste stable avec une moyenne de **27 questions** sur les 22 jours ouvrables que compte un mois.

Cette moyenne de 27 questions par mois couvre la réalité suivante : les mois de vacances scolaires sont en général plus calmes et par conséquent d'autres mois sont plus chargés. Les mois les plus chargés en 2025 ont été les mois de janvier avec 40 questions et octobre avec 41 questions. En 2022, 2023 et 2024 c'était déjà le mois de janvier qui était le plus important en termes de sollicitations avec une quarantaine de questions chaque fois.

Il est important de relever que le nombre de questions est un critère qui permet, certes, de rendre compte du flux de questions à traiter et de la charge globale de travail mais ce critère ne rend pas compte de la complexité des questions reçues et du temps de travail nécessaire pour y répondre. Certaines questions ne nécessitent pas beaucoup de temps d'analyse tandis que d'autres, extrêmement complexes, vont parfois devoir mobiliser plusieurs juristes et prendre plusieurs jours voire semaines de travail.

Comme chaque année, on notera que les questions nous sont majoritairement posées par mail. Nous favorisons cette façon de procéder notamment parce qu'elle nous permet de conserver une trace écrite de l'envoi et de s'assurer de la bonne compréhension des informations communiquées par le médecin.

En 2025, environ **50 % des questions ont été posées par des femmes et 50 % par des hommes**. Il y a donc une stabilisation du nombre de femmes qui nous posent des questions (en 2023 et 2022 nous étions en effet à 70% d'hommes, contre environ 50% en 2024). Sur le nombre total de questions posées, environ 40% le sont par un médecin généraliste (comme en 2023 et en 2024) et **60% par des spécialistes**.

2. Communication

Afin de pouvoir servir au mieux nos membres, nous avons un **travail colossal de suivi journalier** (relevé, lecture, analyse, synthèse, rédaction de notes d'informations et archivage) des différentes actualités liées à notre secteur qui, à la différence des autres syndicats, couvre les médecins généralistes et les médecins spécialistes. Ce suivi est fondamental afin d'avoir une réaction rapide et la plus à jour possible aux questions de nos médecins.

Concrètement, il y a :

- Le Moniteur belge et les nouvelles publications légales ;
- Les actualités du secteur qui nous viennent :
 - o de la presse grand public
 - o ou spécialisée
- Les divers documents de travail au sens large (de l'INAMI, de l'Ordre, du SPF Santé Publique ; des différents organes de négociation,...).

Cela représente des milliers de pages lues et analysées chaque année.



Depuis 2023, nous diffusons notre **Bulletin d'information wallon en version électronique**. Son objectif : aider nos membres à s'y retrouver parmi toutes les informations qui leur sont communiquées par différentes sources en leur proposant, de façon centralisée, une sélection des sujets les plus importants - relatifs à notre secteur- qui ont fait l'actualité au cours de la période écoulée. Le but est de leur fournir un document de travail juridiquement fiable à conserver avec les infos utiles synthétisées (tout en annexant des documents plus développés pour ceux qui souhaitent en savoir plus ou encore en citant les références normatives).

L'esprit de ce bulletin est bien entendu imprégné par notre activité de service juridique et reprend ainsi toujours une présentation des normes en projet ou fraîchement adoptées ou entrées en vigueur et un espace dédié aux conseils juridiques. On y retrouve aussi un relevé du reste de l'actualité (dédiée aux généralistes, aux spécialistes ou aux médecins toutes disciplines confondues) ; les avis de l'Ordre ; l'annonce de séminaires accrédités à venir ;

Pour retrouver l'actualité de 2025 :

- [Bulletin 2025/01](#) du 21.12.24 au 09.04.25
- [Bulletin 2026/01](#) du 10.04.25 au 17.02.26

Notons que nous avons entrepris une modernisation de la présentation de notre newsletter à partir de notre Bulletin 2026/01.

Depuis 2024, nous avons fait le choix de sortir les informations relatives à la nomenclature de ce Bulletin d'information wallon pour créer notre **Bulletin wallon de Nomenclature**. Au départ hebdomadaire, nous sommes finalement partis sur une publication mensuelle. Ce bulletin vient donc en complément du Bulletin d'information avec une fréquence de publication plus élevée et un contenu plus spécifique. Il est ciblé sur les modifications relatives aux codes de nomenclature publiés au Moniteur belge pendant la période écoulée ainsi que sur les adaptations des tarifs. On y retrouve également, pour information, les textes publiés concernant les interventions de l'assurance soins de santé et indemnités et les publications relatives aux médicaments.

A côté de ces deux Bulletins, nous continuons à envoyer des **newsletters ponctuelles** sur des sujets éventuellement plus urgents ou à contenu plus spécifique (e. a. rappel deadline ou communiqué de presse ou info pour un public plus ciblé).

Bien entendu, nous gardons toujours notre page sur le **site internet commun** afin d'y mettre les informations concernant notre structure.

En outre, en 2025, notre service juridique a pris l'initiative de proposer à CBC assurances, à l'UCM, au bureau de courtage Delatte et au cabinet d'experts comptables et fiscalistes Vandelanotte de rédiger un « **starterguide** » pour les **médecins assistants et les jeunes médecins**. La structure de ce guide a été élaborée par notre service juridique, validée par les partenaires et la rédaction du guide a été répartie en fonction du domaine d'expertise de chacun. Notre service juridique est à la manœuvre pour coordonner le travail des partenaires. La mise en page sera réalisée par le service communication de l'UCM. Ce guide sera en principe finalisé en 2026 (mais cela dépend également de l'aboutissement du projet de loi cadre du Ministre Vandenbroucke).

3. Séminaires accrédités en éthique et économie

Depuis 2024, nous avons notre **reconnaissance en tant qu'organisme accrédité pour faire du e-Learning** (en plus de notre reconnaissance, que nous avons depuis longtemps déjà, pour faire des séminaires en présence physique et en webinaire). Nous avons donc développé [notre plateforme de e-learning](#) afin d'offrir un panel de formations accréditées en ligne adaptées à l'évolution du fonctionnement de la société.



Nos formations prennent différentes formes :

- des e-learning accrédités (que l'on regarde quand on veut) ;
- les enregistrements de webinaires remis sous format e-learning et également accrédités ;
- les enregistrements de webinaires qui sont simplement accessibles pour visionnage. Ils ne débouchent pas sur un questionnaire et sont donc sans point d'accréditation ;
- des lectures accréditées.

Le contrôle de la participation réelle des médecins se fait au niveau du contenu via la création de questionnaires auxquels les médecins devront répondre pour progresser dans l'e-learning et obtenir un pourcentage de 70%. Le temps de connexion est également repris dans les paramètres du reporting.

En 2025, nous avons développé les formations suivantes :

E-learning accrédités :

- Interdiction des suppléments d'honoraires et pseudocodes pour les bénéficiaires de l'intervention majorée (1 point)
- L'intelligence artificielle au service de la santé : un virage en termes de responsabilité du médecin ? (4 points)

Lectures accréditées :

- Le certificat d'incapacité scolaire : que dit la déontologie ? (0,5 point)
- Exposé d'orientation politique et accord Arizona (1 point)

Le catalogue complet des formations disponibles à ce jour se présente donc comme suit :

E-learning accrédités :

1. L'intelligence artificielle au service de la santé : un virage en termes de responsabilité du médecin ? (4 points)
2. Interdiction des suppléments d'honoraires et pseudocodes pour les bénéficiaires de l'intervention majorée (1 point)
3. Réforme de l'organisation et du financement des hôpitaux : bilan et vision (3 points)
4. Les différents types de collaboration entre hôpitaux et la mise en réseaux (3 points)
5. Les missions du médecin-chef et du médecin-chef de service (2 points)
6. Cadre juridique des hôpitaux et des médecins hospitaliers (3,5 points)
7. Cadre institutionnel et financier des hôpitaux (3 points)

Lectures accréditées :

1. Le certificat d'incapacité scolaire : que dit la déontologie ? (0,5 point)
2. Accord médico-mutualiste 2026-2027 (0,5 point)
3. Budget 2026 des soins de santé (0,5 point)
4. Exposé d'orientation politique et accord Arizona (1 point)
5. Les principaux organes des soins de santé (0,5 point)
6. Facturation électronique et pseudocodes transparence (0,5 point)
7. Interdiction des suppléments d'honoraires pour les BIM et les pseudocodes (0,5 point)
8. Peut-on publier un e-mail reçu dans le cadre d'échanges privés, sur les réseaux sociaux ? (0,5 point)
9. Concours d'entrée en médecine et planification de l'offre médicale (0,5 point)

Enregistrements de webinaires (non accrédités) :

1. Cadre juridique des hôpitaux et des médecins hospitaliers
2. Cadre institutionnel et financier des hôpitaux
3. Les différents types de collaboration et la mise en place des réseaux
4. Réforme de l'organisation et du financement des hôpitaux : bilan et vision
5. Exercice de la profession médicale en société

Nous proposons donc à ce jour une vingtaine de formations différentes, dont 16 sont accréditées, de durées et de formats variés, permettant de rencontrer au maximum les attentes des médecins. Nous faisons en général appel à des experts (avocats, médecins, professeurs d'université...) pour les e-learning. Nous rédigeons nous-mêmes les lectures accréditées.

Nous avons eu beaucoup de participants aux lectures accréditées en 2025. Force est de constater que ce format court correspond bien aux attentes de nos médecins qui ne disposent pas toujours du temps matériel de suivre des formations plus longues comme celles que nous proposons par ailleurs.

Le nombre de participants à nos formations a considérablement augmenté cette année. Nous pensons que cette augmentation est due à la multiplication et à la diversité des formations proposées, d'une part, et à une meilleure connaissance par les médecins de notre activité d'organisateur de e-learning, d'autre part.

Les feed-back des participants en 2025 sont globalement très positifs. En effet, la grande majorité des participants à l'ensemble des e-learning affirment que les contenus sont de haute qualité, que les cadres didactiques sont suffisants et que les e-learning répondent à leurs attentes.

Les commentaires négatifs sont marginaux et sont en général le fait du même participant à plusieurs formations. Ces commentaires portent davantage sur la forme que sur le fond (utilisation de plus de schémas, présentations plus dynamiques, ...). Nous veillerons donc, dans une optique d'amélioration de la qualité, à faire davantage de « legal design³ », en rendant la forme de nos supports plus accessible et claire, tout en maintenant notre niveau de qualité et d'exigence en termes de fond.

Autre changement en 2025 : le format des réponses aux questionnaires. En effet, dans les commentaires de 2024, il avait été suggéré de prévoir des questions à choix multiples ou des questions ouvertes (la forme antérieure des réponses aux questions était le « vrai-faux »). Nous avons donc testé cette formule en 2025 pour voir si elle pouvait mieux convenir aux participants. Nous n'avons plus reçu de commentaire à ce sujet en 2025, ce qui nous permet donc de penser que cette formule correspond davantage aux attentes de nos médecins.

³ Mélange d'expertise juridique, design graphique et langage clair pour simplifier des documents.

En conclusion pour 2025 :

- Nous avons développé de nouveaux formats de formations (lectures accréditées)
- Le nombre de participants à nos formations a considérablement augmenté (7 fois plus de participants qu'en 2024)
- Les feed-back positifs sont largement majoritaires
- Les feed-back négatifs portent essentiellement sur la forme. Nous en tiendrons compte pour 2026.

Globalement, nous pouvons donc considérer que les résultats pour une deuxième année d'activité en e-learning sont encourageants et que nous devons poursuivre sur cette voie.

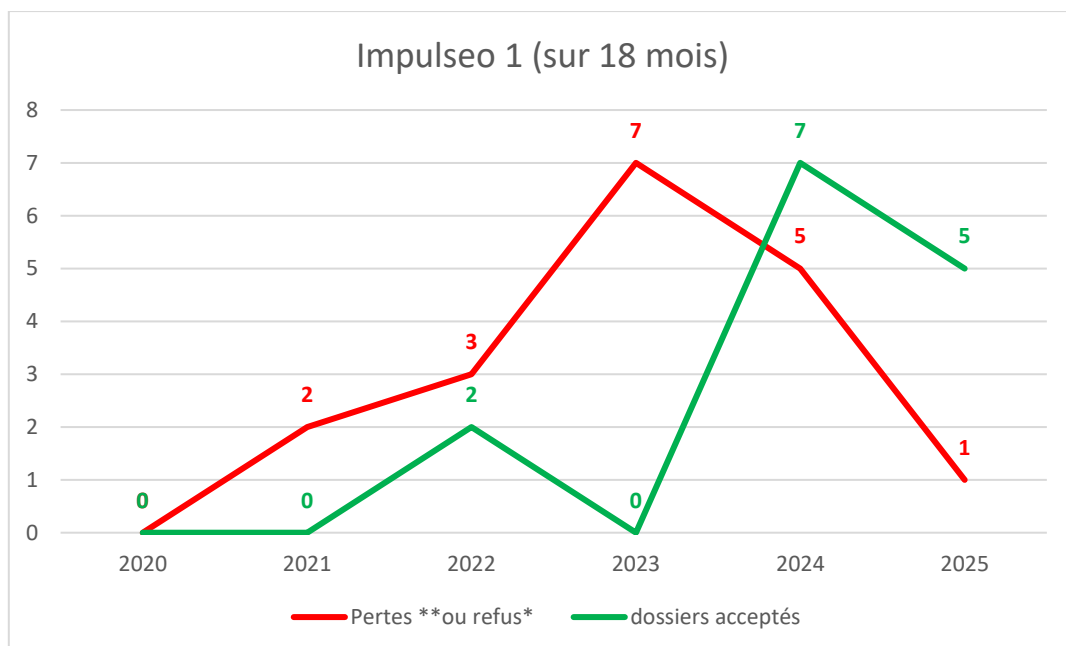
Pour 2026, nous prévoyons déjà :

- De mettre prochainement en ligne les enregistrements d'un webinaire relatif à l'intelligence artificielle organisé récemment par Unessa, suite à une collaboration avec cette organisation à ce sujet ;
- UCM, CBC et le cabinet Vandelanotte proposent de nous mettre gratuitement à disposition des formations en ligne qui pourraient intéresser nos médecins ;
- nous avons effectué des recherches de profils spécialisés en droit médical (avocats, professeurs, etc...) et des contacts ont été pris courant 2025 en vue de développer des e-learning pour notre compte en 2026 ;

4. Structure d'appui et d'accompagnement Impulseo

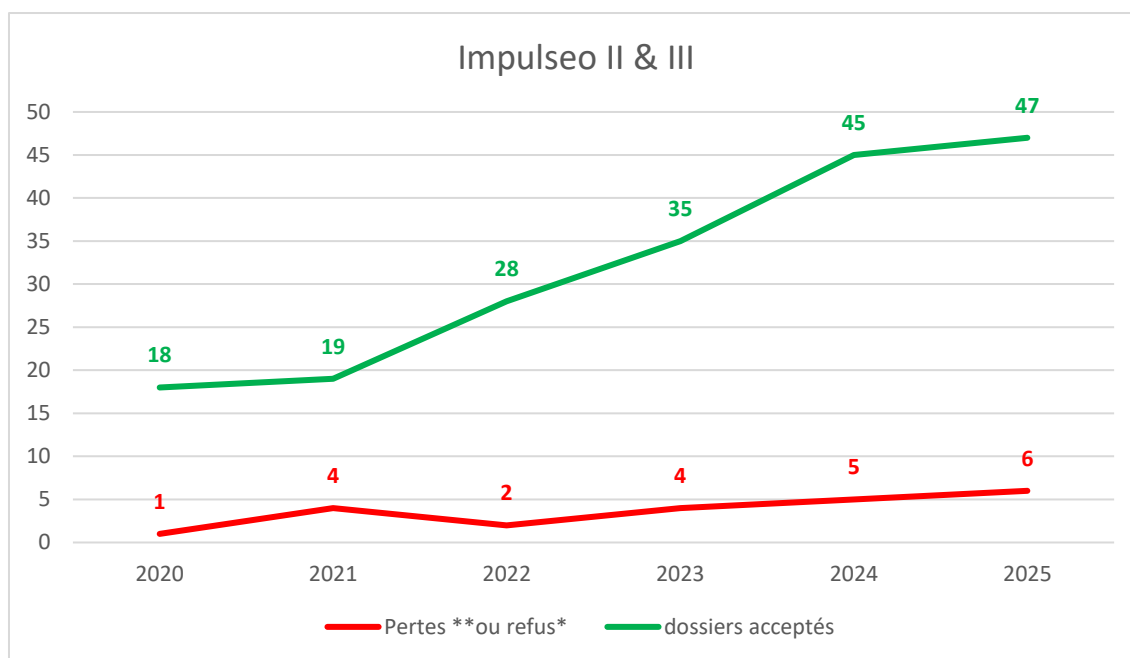
En tant que structure d'appui et d'accompagnement, nous traitons les dossiers Impulseo des médecins généralistes (aide et prime à l'installation, aide financière pour secrétaire ou télésecrétariat).

Depuis le départ, nous gérons les dossiers des MG membres et non membres issus de toute la Wallonie. En 2025, nous enregistrons à nouveau une **augmentation du nombre de dossiers** introduits par notre intermédiaire.



* refusé à cause de la rue ou du n° dans la rue par exemple

** perte à cause du décès du médecin ou arrêt d'activité



* perdus = arrêt d'activité ou change de structure pour introduire son dossier

** refus = pas le nombre suffisant de DMG

5. Partenariats pour nos membres

Depuis plusieurs années maintenant, l'ABSyM Wallonie essaie de conclure des partenariats, uniquement dans l'intérêt de ses membres, afin que ceux-ci puissent bénéficier de conditions avantageuses concernant des biens ou services utiles dans le cadre de leur profession.

Nous avons commencé avec un **terminal bancaire** à tarif préférentiel ; une **assurance cyber risk** pour couvrir les risques de violation du RGPD et puis – pendant la période covid- des **équipements de protection individuelle** à tarifs attractifs.

Ces premiers partenariats étant terminés, il nous reste encore un **défibrillateur** (et autre matériel) à tarif réduit pour nos membres.

En 2025, nous avons également poursuivi notre partenariat conclu avec **UCM** fin 2023. En effet, depuis 2024 nos membres peuvent bénéficier de nombreux avantages chez UCM -en ce qui concerne le secrétariat social c'est-à-dire la gestion du personnel- tels que la gratuité des frais d'ouverture de dossier et une réduction de 10% sur les frais de gestion (pour les nouveaux membres mais aussi les membres qui sont déjà affiliés à l'UCM) ainsi que des accompagnements gratuits dans différents domaines. Ce partenariat a visiblement suscité l'intérêt de nos membres et s'est donc poursuivi en 2025 avec une large communication à nos membres sur les différents services proposés par UCM.

Plus qu'un partenariat cette fois, avec **Professionslibérales.be**, **principale organisation interprofessionnelle francophone de défense des professions libérales** (en personne physique ou en société) faisant partie du groupe UCM. Fin 2024, le Conseil d'administration de l'ABSyM Wallonie avait en effet décidé de les rejoindre en prenant une place d'administrateur dans leur conseil d'administration. Décision qui s'est concrétisée en 2025. Leur action se concentre sur l'étude et la solution à des questions d'ordre général présentant un intérêt commun pour l'ensemble des titulaires de professions libérales et intellectuelles, sans s'immiscer dans la gestion sectorielle dévolue aux

féderations telles que l'ABSyM Wallonie. Leur travail de nature macro est donc complémentaire au nôtre. Au-delà de la défense collective du statut d'indépendant, nos membres bénéficient depuis lors d'une information privilégiée à ce sujet. ProfessionsLibérales.be a également soutenu l'ABSyM Wallonie dans son combat contre le projet de Loi cadre du ministre Vandembroucke.

Notre partenariat concernant une **assurance protection juridique** chez ARAG conclu en 2024 s'est poursuivi en 2025. Nos membres ont droit, par ce biais, à une assurance protection juridique adaptée aux professions médicales, à un tarif préférentiel. Nous avons pour projet, en 2026, d'étendre ce partenariat à d'autres assurances, en collaboration avec le bureau de courtage Life & Finance.

Dans le dernier rapport d'activité, nous vous expliquons avoir entamé des négociations avec **CBC Banque et Barthels Médical** pour faire bénéficier nos membres de certains avantages.

- Le rapprochement avec CBC Banque s'est traduit par une collaboration sur un projet de « guide » pour jeunes médecins (cfr supra, pt 2 relatif à la communication).
- Barthels Medical n'a en revanche pas pu nous proposer de réduction sur son matériel (son offre consistait en des « ristournes » temporaires ou « actions » spécifiques limitées dans le temps et à certains produits, ce qui ne constitue en réalité pas un avantage spécifique pour nos membres). Ce projet de partenariat n'a donc pas abouti. Nous avons comme projet de contacter une autre société de matériel médical en 2026.

En 2025, nous avons également pris contact avec plusieurs **sociétés informatiques** en vue de faire bénéficier nos membres de réductions structurelles sur du matériel et de la maintenance informatique. Nous avons reçu deux offres complètes que nous analyserons et qui devraient aboutir sur un partenariat en 2026.



Et pour finir, nous avons conclu en 2025 **un nouveau partenariat avec le cabinet d'expertise comptable, d'audit et de conseil Vandelanotte.**

L'avantage tarifaire au bénéfice de nos membres consiste en une réduction sur l'ensemble des conseils, services et accompagnements offerts par Vandelanotte (à titre d'exemples : auditorat et révisiorat d'entreprises ; comptabilité ; reprise ou cession

d'entreprise ; consolidation ; optimisations fiscales ; conseils RGPD et cybersécurité ; conseils et accompagnements pour entreprendre de manière innovante et durable ; conseils pour investir dans l'immobilier ; accompagnements et conseils juridiques en matières fiscale et comptable ; constitution, protection et transfert de patrimoine etc....).

Concrètement, l'avantage tarifaire consiste en une réduction de 30 % la première année et de 10% les années suivantes, pour autant que le médecin membre de l'Absym Wallonie s'engage pour un minimum de trois ans auprès de Vandelanotte.

A noter que, comme pour la plupart des partenariats, l'aboutissement de celui-ci résulte de longs mois (voir années) d'échanges, de réunions et de négociation en vue d'obtenir les meilleures conditions pour nos membres. Chaque partenariat est balisé par un contrat.

[Retrouvez ici](#) toutes les infos utiles sur nos partenariats.

6. Gestion de l'ASBL

Tout au long de l'année, il y a lieu de gérer l'ASBL, mission qui devient de plus en plus contraignante et de plus en plus importante au fil des années.

La gestion s'entend dans toutes ses facettes :

- **financière** : paiements, comptabilité, budget, contrôle fiscal, appels à cotiser, subsides, cotisations externes,... ;
- **juridique** : suivi et respect des contraintes juridiques et applications des obligations légales : nouvelles lois (Federal Learning Account, peppol,...) ; publications légales ; modification des statuts et ROI (montants de cotisations...) ; fixation des montants de cotisations ; convocation et tenue des AG et CA ; PV ; organisation des élections internes ; Rapport d'activité à rédiger,....
- **administrative** : assurances ; locaux ; collaborateurs externes ; gestion de notre base de données des membres (appel et rappels de cotisation, encodage dans la base de données, suivi des modifications, délivrance des cartes, reçus et attestations fiscales, contacts réguliers avec les grands groupes, réunions sur le terrain, suivi mensuel comparatif, statistiques annuelles, recrutement pour les mandats de représentants, ...) ; gestion des demandes et des archives ; secrétariat de base (suivi des mails, courriers et appels téléphoniques, classements des documents,...) ;...
- **des ressources humaines** : gestion du personnel et de son travail ;
- **direction des travaux et des services aux membres** : nous sommes constamment en quête d'amélioration de nos services.

Comme expliqué dans le Rapport des comptes 2025, l'activité de notre ASBL est uniquement possible grâce aux affiliations des médecins. A l'heure actuelle, les syndicats médicaux ne sont toujours pas invités de façon officielle et récurrente à aller se présenter au sein des facultés de médecine dans le cadre du cursus de base des futurs médecins. Seule l'ULg nous permet chaque année de tenir un stand à la **soirée de clôture des études de médecine** pour les étudiants de l'ULg organisée par l'AMLg. Nous y étions bien présents en 2025 également.



7. Représentativité

Nous avons été occupés par différents dossiers d'intérêt collectif au cours de l'année 2025. Pour une explication plus détaillée sur ces dossiers nous vous renvoyons vers nos Bulletins.

- [Bulletin 2025/01](#) du 21.12.24 au 09.04.25
- [Bulletin 2026/01](#) du 10.04.25 au 17.02.26

Globalement, nous pouvons citer les dossiers suivants :

- Au niveau politique, nous avons pris connaissance des orientations souhaitées pour la nouvelle législature avec l'**Accord Arizona**, l'Exposé d'Orientation politique en matière de Santé et les Notes de Politique en matière de Santé.
- **Le Projet de Loi cadre** du ministre Vandenbroucke a clairement occupé tout le second semestre de 2025. Ce texte entend réformer de façon conséquente une série de choses dans notre secteur, entre autres : le processus budgétaire ; le système des accords médico-mutualistes ; la procédure de modification de la nomenclature ; les suppléments d'honoraires; le financement des organisations professionnelles représentatives des médecins ; les numéros INAMI et le contrôle des médecins par les mutuelles entre autres. Ce texte imbuvable a conduit l'ABSyM à lancer une **grève le 07 juillet 2025**.
- Les **pseudocodes transparence** ont montré leur faiblesse en termes d'application de telle sorte qu'une analyse et une réforme est prévue à ce sujet. Les pseudocodes venant compenser l'interdiction de suppléments d'honoraires pour les BIM ne sont, quant à eux, pas encore sortis.
- Le 20.10.25, le Conseil général de l'INAMI, au sein duquel les médecins sont représentés mais n'ont pas le droit de vote, a approuvé le **budget 2026** des soins de santé établi à 41.297.169.000 euros. Le facteur d'indexation appliqué aux honoraires et tarifs s'élève à 2,72%. Parmi d'autres, une des mesures - la restriction des médecins prescripteurs pour les CT scan lombaires- a suscité l'incompréhension et le mécontentement des médecins généralistes entre autres.
- Sur base de ce budget, un **Accord médico-mutualiste 2026-2027** a été signé mi-décembre 2025 et publié au Moniteur Belge le 10.02.2026.
- Le secteur de l'**incapacité de travail** a continué à être réformé en 2025 avec le lancement de la Plateforme TRIO et l'entrée en vigueur de la 3^e vague de la réforme : Création d'une base de données des certificats médicaux (GAOCIT) pour surveiller les médecins ; Obligation pour le MG de passer par Mult-eMediatt pour les incapacités de travail supérieures à 14 jours et les prolongations ; durée maximale de 3 mois des certificats et réduction à 2j/an des absences sans certificat. La 4^e vague de la réforme sera pour 2026 avec, entre autres, la mise en place des certificats d'aptitude (fit note) et la responsabilisation accrue des acteurs.
- La **réforme des hôpitaux** lancée il y a plusieurs années est toujours en cours. Un groupe d'experts indépendants a élaboré un projet de réforme du paysage hospitalier avec une répartition des établissements de soins en 4 types dotés chacun d'un rôle et de responsabilités spécifiques. Par ailleurs, le conseil médical de réseau a encore été postposé de 3 ans.
- La **réforme de la nomenclature** se poursuit avec des avancées, pour 2026, au niveau du groupe de travail ACA (consultations et actes assimilés).

- Au niveau de la médecine générale
 - La **réforme de la Première ligne**, appelée Proxisanté, sera revue par le nouveau ministre Coppieters. Jusque-là des projets pilotes pour développer des soins intégrés sur dix territoires, en collaboration avec l'autorité fédérale, ont été lancés.
 - Au niveau de la **vaccination**, le pharmacien a été confirmé dans son rôle de vaccinateur contre la grippe et sans limite dans le temps. Le programme francophone Vaccicard a été finalisé pour être lancé début 2026.
 - Le **problème de la garde** n'a toujours pas été solutionné. Le concept de coopérations fonctionnelles a été abandonné (pas encore dans la Loi) pour un nouveau concept de « réseau de médecins généralistes agréé » qui sera défini en 2026.
 - La **téléconsultation** a vu la valeur de sa lettre clef mise à zéro dans l'attente d'une réforme à ce sujet. Notons également la publication, en 2025, d'un Arrêté royal venant fixer le cadre général pour les prestations médicales remboursables à distance à l'aide de technologies informatiques et de communication. Les prestations visées sont 1° consultation à distance ; 2° traitement à distance ; 3° expertise à distance ; 4° concertation à distance ; 5° monitoring à distance ; 6° avis à distance.
- La **réforme de l'Ordre des médecins** a été relancée sur base d'un projet quasi identique à celui présenté il y a quelques années sans déboucher sur quelque chose de concret en 2025.

Conclusion & Avenir

L'année 2025 a été principalement marquée par le désormais Projet de Loi-cadre venant réformer tout le système de concertation tel qu'on le connaît. L'ABSyM n'a eu d'autre choix que de lancer une grève pour montrer aux politiques que le corps médical ne peut adhérer à un tel musellement d'une profession libérale.

En 2026, nous aurons encore et toujours la **réforme des hôpitaux** (avec les questions liées de cogouvernance, d'agrément en cascade et de rétrocessions/suppléments d'honoraires) et la **réforme de la nomenclature**. Nous aurons également tout le suivi lié au projet de **Loi cadre** en fonction de son approbation et de son entrée en vigueur.



Les **réformes de la 1^{ère} ligne, de la garde**, du 1733, des téléconsultations et des réseaux de médecins généralistes agréés seront également de la partie.

L'impact des restrictions budgétaires sur le dispositif d'aide financière aux médecins généralistes Impulseo sera à surveiller.

Au niveau interne à l'ABSyM Wallonie, on notera qu'en mars 2026 auront lieu les élections de renouvellement des mandats au sein du conseil d'administration.